



Compte-rendu du CTSD du 28 05 2019 :

Présents :

M. le DASEN, Mme la Secrétaire Générale, Mme la Responsable du Pôle 1^{er} degré, Mme MARECHAL Secrétaire DSDEN

IEN de ST DIE, GERARDMER, EPINAL, BRUYERES, REMIREMONT.

4 FSU, 3 SGEN-CFDT, 4 UNSA, 2 FO.

La FSU, le SGEN-CFDT, et FO lisent une déclaration préalable, voir en PJ celle de la FSU.

Le DASEN ne répond pas aux déclarations.

Point sur les rythmes scolaires :

Le directeur académique fait état des traditionnelles modifications sur EPINAL, qui permettent de faire tourner les écoles qui n'ont pas classe le vendredi après-midi.

Toutes les modifications demandées ont été acceptées.

Votes : Abstentions 4 FSU et 2 SGEN-CFDT, Contres 2 FO, Pour 2 UNSA.

Carte scolaire 1er degré :

En préambule, le DASEN reconnaît que ces nouvelles mesures sont bien liées à une injonction présidentielle ce qui évite de faire penser qu'il pourrait agir de manière aussi contradictoire en l'espace de 4 mois !

Il ne peut tout de même pas s'empêcher de donner tout un tas de justifications auxquelles il était sourd au mois de janvier. Pour montrer à quel point le ministère ignore le fonctionnement de la carte scolaire, on nous dit qu'à présent, il ne pourra plus y avoir de fermeture d'école sans accord des maires : **c'était déjà le cas avant !!!**

Pour ce qui est de la limitation à 24 en grande section, pourquoi seulement Saulxures peut en bénéficier ? Là, pas de réponse.

Vous trouverez la liste exhaustive des mesures dans le document en annexe.

Votes : Contres 4 FSU et 2 FO, Abstentions 2 UNSA et 2 SGEN-CFDT.

La FSU a tenu à aborder plusieurs points :

La question des collègues qui sont sollicités, quelques fois plusieurs années de suite pour être des supplétifs de conseillers pédagogiques, à qui ont fait miroiter le passage du CAFIPEMF et qui sont recalés en fin compte car n'ayant pas le profil recherché !!!!!

Attention, nous sommes « en marche » vers un fonctionnement qui ne recrutera plus sur concours mais sur cooptation. Celui qui ne sera pas dans les clous sera jeté.

La FSU redemande que les collègues nommés à titre provisoire à l'issue de la première phase, aient la possibilité de faire une demande de participation à la seconde phase de juin et que cette demande soit automatiquement acceptée. Ces collègues risquent de se retrouver nommés sur des postes très éloignés de leur domicile alors que des collègues avec des barèmes plus petits seraient intéressés par ces postes, car proches de chez eux.